





T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

 cftcfae@free.fr  <http://www.cftc-fae.fr>  facebook.com/groups/CftcFAE  https://twitter.com/cftc_fae

N°398 le 15 juin 2016

LOI EGALITE REELLE OUTRE-MER.

D'EVENTUELLES MESURES POUR LA FONCTION PUBLIQUE ?

Une réunion sur la fonction publique dans les outre-mer a eu lieu sous la présidence de la Ministre de la Fonction Publique, le 13 juin 2016. Il s'agit d'un premier contact.

L'objectif est de préparer d'éventuelles mesures pouvant concerner les agents publics dans le cadre du projet de loi égalité réelle Outre-mer.

Trois thèmes ont été évoqués afin d'améliorer, selon la ministre, la situation des agents ou l'accès à la fonction publique :

- renforcer la mobilité fonctionnelle et la formation dans les Outre-mer ;
- organiser des recrutements dans la fonction publique dans les Outre-mer ;
- prendre en compte un « centre des intérêts matériels et moraux » (CIMM) situé dans les Outre-mer pour la mobilité.

La ministre a ajouté que la sur-rémunération et les congés bonifiés ne seront pas concernés par ce projet de loi.

La CFTC FAE participera aux prochaines réunions qui auront lieu et restera vigilante pour que l'équité entre fonctionnaires prévale lors des prochaines discussions, tout en défendant les droits de nos collègues de l'Outre-mer.